



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02 juillet 2020

Présents :

Excusés :

- **Entraînement reprise** anticipée Section Loisirs et U13: pas autorisation officielle mais mise en place des principales consignes sanitaires. Pas de cas de Covid-19 recensé.
- **Reprise entraînement saison 20/21 en a partir du 7 Août** : protocole à mettre en place dans le respect des règles sanitaires officielles. Protocole préparé par coordinateur unique pour toutes les sections
- **Demander protocole de nettoyage** des locaux à l'agglomération et mairie Arnas en vue de la nouvelle saison (Sébastien)
- **Reprise autorisée pour section Loisirs** : coordinateur unique Anthony Broquet, règles à appliquer et diffuser (feuille de présence, inscription, désinfection mains et ballons/matériels, port du masque pour éducateurs), décharge personnelle signée à rendre avant entraînement
- **Report AG club le 04/09 à 19h au siège du club** : 13 personnes déjà engagées au bureau pour saison 20/21
- **Arrêt des comptes au 30/06** : inclure indemnisation arbitre Gaël Bert (reliquat 40€) pour saison 19/20
- **Tendance licences 20/21** : hausse à confirmer avec mutations et nouvelles licences
- **Signature** formulaire et règlement intérieur avant obtention licence FFF
- **Cas joueurs moins de 5 ans** : licence papier avec visite médicale obligatoire en attente 5 ans révolus
- **Horaires entraînements** inchangés par rapport à saison 19/20 sous réserve de changement à partir de la reprise et des effectifs. Prévoir alternance terrains Denicé / Arnas pour toutes les
- Jean-Paul Bourdillon doit impérativement communiquer la liste au 30/06 du matériel dont maillots afin d'anticiper les besoins saison 20/21
- **Réunion préparatoire Concours Pétanque** : 20/08 (faire bilan des achats précédent concours pour anticipation)

F.C. DENICÉ ARNAS

Affiliation FFF N° 560187

Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

District de Lyon et du Rhône

Siège Social : Hôtel de Ville, 69640 Denicé



- **Accord Bureau** pour autoriser Journée fin de saison Seniors le 12 juillet dans le respect des règles sanitaires communes mises en place par Anthony Broquet. Événement à la charge des joueurs. Communication par Yannick.
- **Accord Bureau** pour autoriser Journée fin de saison U11 à partir du 10 sauf le 12 juillet, 28 août et 4 septembre dans le respect des règles sanitaires. Événement à la charge des joueurs / parents. Communication par Audrey.
- **Indemnisation arbitres** : 420€ pour la saison 20/21 à payer lors de l'AG

560187@laurafoot.org

PROXIMITE CONVIVIALITE ENGAGEMENT COMPETITION